



Edito

Repenser le mouvement social pour amplifier les mobilisations.

Dans notre pays, la rentrée sociale est caractérisée par l'annonce gouvernementale d'une timide augmentation de la croissance, contestée par nombre d'économistes et par un chômage qui ne fait qu'augmenter, certes un peu moins vite. C'est aussi l'annonce « d'efforts » présentés comme « partagés » pour une réforme des retraites alors qu'ils se traduisent par un nouveau recul social pour les salariés et la promesse d'une compensation pour le Patronat!!

Le projet de loi de finances pour 2014 montre que les services publics sont encore les grands oubliés face au leitmotiv de la compétitivité. Une réduction de 15 milliards de dépenses publiques que le gouvernement justifie par la résorption des déficits tandis que le volet recettes repose sur de nouvelles charges pour les ménages, les retraité(e)s, les veufs et veuves!! Toujours ce fameux « coût » du travail qui nous est asséné pour faire passer une baisse renouvelée des prélèvements obligatoires des entreprises!! Et pourtant, on nous annonce que la richesse du pays augmente alors que la croissance stagne et l'investissement aussi. Où va cette richesse?

Il est grand temps de mettre en œuvre une véritable et profonde réforme fiscale, le candidat Hollande en avait fait un point majeur de son programme...

Une large majorité de français rejette le projet de loi de réforme des retraites et a soutenu le mouvement interprofessionnel que CGT, FO, FSU, Solidaires et UNEF ont construit le 10 septembre. Même si les pressions exercées, l'annonce de mobilisations unitaires ont amené le gouvernement à ne pas suivre bon nombre des préconisations du rapport Moreau, la réforme présentée au vote du parlement n'est pas en rupture avec les orientations précédentes. C'est en ce sens que nous interpellons nos élu(e)s (voir courrier en page 4).

La FSU se doit d'être à l'initiative et de participer à toutes les formes d'actions susceptibles d'enclencher le mouvement social nécessaire pour imposer un changement de cap politique. Mais devant les difficultés à construire des mobilisations massives et unitaires, qui doivent rester pourtant un objectif essentiel du mouvement syndical, il nous faut plus que jamais faire preuve d'inventivité et de persuasion. Mais rien ne pourra se faire sans vous!

Claude Delétang

Co-secrétaire départemental de la FSU Puy-de-Dôme

Sites à consulter :

<http://fsu.fr/>
<http://auvergne.fsu.fr/>



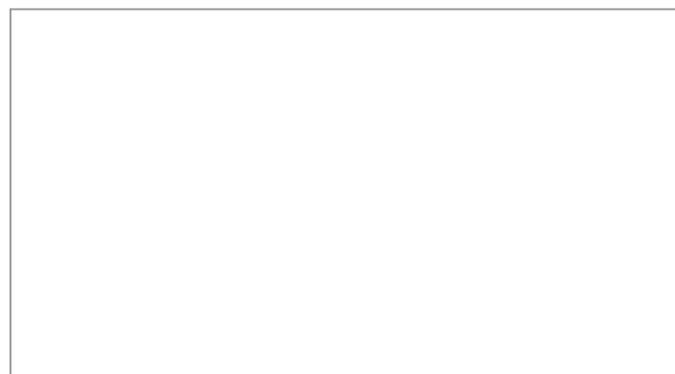
F.S.U.

N° 71 octobre 2013

DISPENSE de
TIMBRAGE
POSE le 10/10/2013

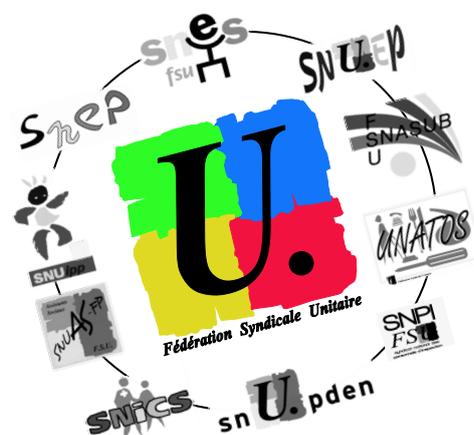
CTC CLERMONT-FD

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE



SOMMAIRE

P 1	EDITO
P 2	Education prioritaire-conseil école collège-AED AVS
P 3	La rentrée dans le 1er degré
P 4	Interpellation des élu(e)s sur le projet de loi de réforme des retraites



Education prioritaire : la FSU donne la parole aux personnels de l'Education !

Le ministère lance un chantier sur l'éducation prioritaire avec des assises académiques qui se tiendront en novembre. Pour la FSU, il est très important d'associer l'ensemble des acteurs à cette réflexion pour une relance ambitieuse de l'éducation prioritaire. C'est pourquoi la FSU propose aux personnels de dresser un bilan et de faire part de leurs priorités pour l'avenir en répondant à l'enquête suivante dont les résultats seront rendus publics en octobre :

<http://questionnaires.fsu.fr/limesu...>

Le SNES et le SNUipp mettent à disposition des outils pour alimenter la réflexion et construire des propositions pour une relance ambitieuse dans le respect des élèves des quartiers populaires et des personnels qui y exercent :

-<http://www.snes.edu/Des-outils-pour-les-Assises-de-l.html>

-<http://www.snuipp.fr/Education-prioritaire-la-parole>

La FSU sera vigilante sur ce dossier particulièrement en ce qui concerne la carte de l'éducation prioritaire avec l'exigence de critères transparents pour les écoles et établissements concernés et l'importance d'un cadrage national. L'éducation prioritaire doit bénéficier de moyens spécifiques pour permettre des conditions satisfaisantes d'enseignement amenant chaque jeune au même niveau d'exigence que pour les autres secteurs. Il s'agit bien d'une logique de compensation et non de dérogation.

Conseil école-collège, nouveaux cycles : attention danger !

Après l'adoption de la loi d'orientation, les premiers textes d'application publiés (conseil école-collège, nouveaux cycles...) posent de sérieux problèmes :

- Une classe de 6ème qui se retrouve de fait comme la fin de la scolarité du premier degré en étant placée dans un cycle CM1/CM2/6ème
- Une classe de 3ème qui se retrouve comme la classe de fin de la scolarité obligatoire, alors qu'il était urgent de repenser la transition 3ème/2nde pour permettre à tous les élèves des poursuites d'études.

Même si la bivalence et l'école du socle n'y figurent pas, ces dispositions peuvent porter

l'idée d'une polyvalence des enseignants en 6ème, prônée par certaines organisations syndicales.

La FSU combattra toutes les mesures, telles les échanges de service, qui tendraient à inscrire le collègue dans une école du socle, dont la conception va à rebours des besoins d'élévation du niveau de formation et de qualification, et conduit à institutionnaliser les inégalités scolaires, particulièrement fortes en France.

Fabien Claveau

Secrétaire académique adjoint du SNES/FSU

Suppression de postes AED

CDIisation des AVS

La suppression de 70 équivalents temps plein d'AED sur notre académie dégrade considérablement les conditions de travail des AED en poste. Il faudra veiller à ce que leurs droits soient respectés, notamment en matière de temps de service et de droit à absence pour examens et concours. L'administration tente de gérer la pénurie avec des mesures allant parfois à l'encontre des droits des personnels. Il ne faut pas hésiter à aller à la rencontre des AED, à les informer, à les inciter à contacter le SNES-FSU en cas de difficultés ou d'interrogations et à les informer qu'un **stage académique** est organisé par le SNES le **jeudi 21 novembre**. Les AED peuvent y participer soit le matin, soit l'après-midi, en fonction de leurs préférences et ce stage ouvre droit à autorisation d'absence sans récupération ni perte de salaire. Seule impératif : déposer une demande avant les vacances de Toussaint et s'inscrire auprès du SNES. Informations et modalités sur le site du SNES : www.clermont.snes.edu

Les AVS, qui sont des AED chargés d'accompagner les élèves en situation de handicap, ne pouvaient aller au-delà de 6 ans d'exercice (comme tous les AED). Le ministre a annoncé sa décision de faire de cet accompagnement un vrai métier : il propose à ces personnels un CDI et crée un diplôme pour assurer le recrutement et la formation. Si c'est une avancée importante, il n'en demeure pas moins que le ministre prévoit seulement un « contrat » et non un réel statut. De plus, ces mesures ne concernent pas les AVS sous contrat aidé, qui devront suivre une formation et préparer le diplôme qui devra être créé pour prétendre accéder à un CDI. Le SNES et le SNUIPP vont rencontrer le collectif AVS Auvergne.

Thierry Meyssonier

Secrétaire académique adjoint du SNES/FSU 2



La rentrée dans le 1er degré :

Malgré quelques créations de postes lors des opérations d'ajustement du CTSD et du CDEN de début septembre, de nombreuses classes se retrouvent dans des conditions difficiles. En effet, il n'est pas rare de retrouver des classes en maternelle avec des effectifs frôlant les 30 élèves et des écoles primaires ou élémentaires avec une moyenne de 27 élèves par classe!!! Nombreuses sont donc les écoles qui n'ont pu bénéficier d'une ouverture, pourtant méritée au vu de leurs effectifs.

Le constat est alarmant également dans l'ensemble des secteurs de l'ASH (Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés) : RASED toujours incomplets (non reconstitution depuis les années 2010/2011 due entre autres à une diminution de la formation spécialisée), moyens insuffisants dans les établissements, pour l'accompagnement aux élèves en situation de handicap, aux élèves allophones,...

Pour le Puy de Dôme, le différentiel entre la prévision des effectifs faite par l'administration et le constat de rentrée est important : pour la rentrée 2012, on comptait 200 élèves de plus que la prévision initiale et pour la rentrée 2013, au moins 150 élèves de plus. En partant d'une moyenne de 25 élèves par classe, le département se trouve ainsi lésé de 14 postes. Le SNUipp – FSU63 a exigé une compensation sur la dotation 2014. La Rectrice, lors de l'audience de septembre portant sur le bilan de rentrée, a affirmé que le ministère était conscient de l'erreur cumulée et qu'il en serait tenu compte.

Non, vraiment les conditions de la rentrée 2013 dans le premier degré ne sont pas à la hauteur des espérances.

Le SNUipp-FSU revendique pour le Puy-de-Dôme un plan d'urgence : signez et continuez à faire signer la [carte pétition du SNUipp-FSU](#) sur le site du SNUipp 63.

Un autre point noir en cette rentrée : du fait du mode de formation initiale « sur le tas » toujours en vigueur, plus de 30 postes ne sont pas pourvus par un personnel titulaire et sont donc occupés par des remplaçants. Le vivier de remplaçants est donc déjà bien amputé en cette rentrée. Devant l'importance du phénomène, l'administration a

fait appel à des PES « volontaires » nommés pour prendre leurs postes dès mi-septembre. Ils s'ajoutent à ceux déjà nommés sur une classe dès la rentrée de septembre. Le SNUipp dénonce le raccourcissement de la formation de ces jeunes enseignants. Un nouveau contingent de PES sera affecté sur des classes après les vacances de Toussaint, mais cela ne compensera pas le nombre de postes restés vacants.

Dans certaines écoles, cette rentrée a été marquée également par la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Lorsque la concertation a été menée de façon équilibrée et respectueuse des différents partenaires, lorsque les mairies ont eu la volonté de mettre une priorité sur la question éducative et ont pu y attribuer les moyens nécessaires, il y a quelques exemples qui semblent donner satisfaction.

Cependant, même s'il est encore tôt pour faire une véritable analyse qualitative après un mois de fonctionnement des

nouveaux rythmes, bon nombre de collègues font part de situations très délicates : intervenants absents ou non encore nommés pour les Temps d'Activités Périscolaires, ce qui transforme les ateliers à visée culturelle ou sportive en temps de garderie avec taux d'encadrement très faible, transitions entre le temps de classe et le périscolaire compliquées, organisation parfois inadaptée aux enfants les plus jeunes...

Beaucoup de stress et la qualité n'y est pas ! Les employés municipaux sont mis à rude épreuve, avec parfois des emplois du temps déstructurés et de nouvelles fonctions pour lesquelles ils n'ont pas été formés. Des enseignants sollicités au-delà de leur temps de travail pour gérer la sécurité entre les différents « temps de vie à l'école ». Des parents qui s'impatientent...des enfants toujours aussi fatigués !

Domage !

Charlotte POUCHOL- Joëlle MASSON

*La FSU 63 appelle nos députées et sénateurs(trices) à s'opposer au projet de loi de réforme des retraites.
Ci-dessous le courrier envoyé.*

Vous êtes en train d'examiner le projet de loi portant réforme des retraites.

La FSU s'est opposée aux précédentes réformes conduites par les gouvernements Raffarin et Fillon.

Ces réformes ont fortement dégradé les droits des salarié(e)s, installé des injustices notamment en défaveur des femmes mais aussi des plus jeunes générations et sapé la confiance dans les régimes de retraite par répartition.

La FSU faisait de la réparation des injustices et du rétablissement de la confiance des enjeux essentiels de ce rendez vous de 2013. Elle est donc particulièrement préoccupée de voir le projet gouvernemental entériner les réformes précédentes et les aggraver pour les plus jeunes.

Le projet de loi ne retient pas les propositions les plus brutales du rapport Moreau (maintien du calcul de la pension des fonctionnaires sur le traitement des six derniers mois, renoncement à désindexer les salaires portés au compte ou à installer des règles de revalorisation des pensions en deçà de l'inflation).

La FSU note que le dossier de la pénibilité est ouvert, mais pour les seul(e)s salarié(e)s du secteur privé et il n'est pas encore acquis que les conditions de mise en œuvre puissent conduire à un réel progrès social. Les mesures de justice en faveur essentiellement des femmes ne concerneraient que 2,3% des salariées, elles sont d'ailleurs d'un coût nul à l'horizon 2020.

La FSU prend acte des mesures en faveur des apprentis ou des salariés en formation professionnelle, mais elle tient à signaler que l'aide au rachat des années d'étude envisagée est totalement inadaptée face à la situation des personnes concernées, comme des besoins en qualification de la société et qu'elle y oppose une prise en compte gratuite dans la durée d'assurance. Les fonctionnaires poly-pensionnés sont écartés de toute mesure de justice. Si l'accès à la retraite progressive est élargi, il n'est pas question de rétablir son pendant dans la Fonction publique qu'est la cessation progressive d'activité.

Mais il faut bien constater que ce projet acte le maintien des bornes d'âge, et renonce à rétablir le droit à la retraite à 60 ans ; il décide un nouvel allongement de la durée de cotisation. Cela cache une nouvelle baisse des pensions. L'allongement contraint ceux des salarié(e)s encore en emploi à retarder leur retraite, rendant encore plus difficile l'accès à l'emploi des plus jeunes, dont l'âge de début d'activité recule du fait des études et/ou d'une vie professionnelle commençant par des petits boulots précaires. Fixer une durée de cotisation inaccessible à la quasi-totalité des salariés, pénaliser les carrières insuffisamment longues par une décote, c'est amplifier à la retraite les inégalités vécues au cours de la vie active : celles dont sont victimes les travailleurs précaires et les femmes ; c'est accroître le taux de pauvreté des retraités. C'est condamner les nouvelles générations à ne pas pouvoir prendre leur retraite avant l'âge du « taux plein », aujourd'hui fixé à 67 ans.

Le gouvernement a annoncé la compensation complète pour les employeurs de la hausse des cotisations. L'effort serait donc porté par les seuls salariés et retraités, du fait notamment du report de la revalorisation des pensions du 1^{er} avril au 1^{er} octobre ; ce recul du pouvoir d'achat des ménages pèsera à l'encontre de l'emploi et de la croissance économique au risque de dégrader encore les comptes des régimes de retraite.

La FSU vous demande de ne pas adopter ce projet de loi. Le pays a besoin d'engager un véritable débat sur les moyens de financer ses choix en matière de retraite. Elle récuse l'idée qu'une retraite protectrice et solidaire serait un luxe pour notre pays.

Je vous prie de croire, « civilité », en l'expression de mes salutations respectueuses.

Claude Delétang
Co-secrétaire départemental de la FSU Puy-de-Dôme